

Erasmus Mundus Design Measures (EMDM)

Rôle des participants algériens : Coordinateur Partenaire

Présentation : Les Mesures de Conception Erasmus Mundus sont des projets qui soutiennent la conception de programmes d'études de haut niveau pour le diplôme de master. Ils sont mis en œuvre conjointement par un partenariat international d'Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) de différents pays du monde et, le cas échéant, par d'autres partenaires éducatifs et/ou non éducatifs possédant une expertise spécifique dans les domaines d'études/domaines professionnels concernés.

Les mesures de conception EM sont ouvertes à toute organisation publique ou privée établie dans le pays programme ou le pays partenaire :

- Les établissements d'enseignement supérieur (EES)
- Partenaires non-universitaires (entreprises, organisations à but non lucratif, ONG, fondations, etc.)

Objectif : L'objectif principal des mesures de conception EM est d'encourager le développement de nouveaux programmes de master innovants et hautement intégrés avec l'ambition de faciliter la mise en place de nouveaux partenariats impliquant (a) les pays du programme (b) les institutions, et/ou (c) les domaines thématiques qui sont sous-représentés dans Erasmus Mundus.

En rejoignant l'action, les bénéficiaires s'engageront à initier des activités de contact et de collaboration en vue de mettre en place un programme de master conforme à la définition établie dans le cadre de l'action EMJM :

- Offrir un programme d'études entièrement intégré, dispensé par un partenariat d'EES
- Recruter d'excellents étudiants dans le monde entier
- Inclure la mobilité physique obligatoire pour tous les étudiants recrutés.
- Délivrer un diplôme conjoint ou à des diplômes multiples.

Résultat attendu du projet : à la fin du projet, les partenaires seront mis d'accord sur les mécanismes de base communs pour le programme de master en cours de développement :

- Conception conjointe des programmes et procédures conjointes
- Gestion administrative et financière commune
- Services communs offerts aux étudiants
- Promotion et diffusion communes
- Un projet d'accord de partenariat conjoint et du contrat étudiant
- Une politique commune en matière de diplômes et le lancement du processus d'accréditation et explorer les possibilités offertes par l'approche européenne pour l'assurance qualité des programmes conjoints (si la législation nationale le permet).

Structure d'un projet de EM Design Measures : Un projet EM Design Measures (DM) implique au moins trois EES à part entière de trois pays différents, dont deux au moins doivent être des pays programme.

- **Durée:** 15 mois, **Financement :** 55 000 €



Portail de candidature et critères d'attribution

www.erasmusplus.dz/EMDM



Erasmus Mundus Joint Masters (EMJM)

Rôle des participants algériens : Coordinateur Partenaire

Présentation : Un master conjoint Erasmus Mundus (EMJM) est un programme d'études de master transnational intégré de haut niveau, dispensé par un partenariat international d'établissements d'enseignement supérieur (EES) de différents pays du monde et, le cas échéant, d'autres partenaires éducatifs et/ou non éducatifs ayant une expertise et un intérêt spécifiques dans les domaines d'études/domaines professionnels concernés.

Qui peut postuler et participer à l'EMJM ? Comment ?

Participer à titre individuel :

- Les EMJM sont ouvertes aux étudiants du monde entier.
- Parmi les étudiants recrutés, les meilleurs peuvent bénéficier d'une bourse d'études en fonction du nombre de bourses disponibles.
- La bourse est accordée pour un minimum de 12 mois et jusqu'à 24 mois en fonction de la durée du programme de master (60/90/120 crédits ECTS).
- La bourse couvre les frais de voyage, de visa, d'installation et de subsistance et est calculée sur la base d'un taux mensuel. Le coût unitaire mensuel pour toute la période d'études : 1400 euros/mois x DS (durée en mois de la période d'étude nécessaire pour achever le cours de master), ce qui correspond à un coût unitaire mensuel pour toute la période d'étude à un montant maximal de bourse de 33 600 euros.
- Une aide financière supplémentaire est disponible pour les étudiants ayant des besoins particuliers en fonction du niveau de d'invalidité/de soutien nécessaire, avec une contribution maximale de 60 000 euros.

Les candidatures doivent être soumises directement aux Programmes de Master Communs Erasmus Mundus qui se trouvent dans le catalogue EMJM : <http://erasmusplus.dz/emjmd>

Participer en tant qu'organisation :

Les EMJM sont ouvertes à toute organisation publique ou privée située dans un pays du programme ou un pays partenaire :

- Les EMJMs sont ouverts à toute organisation publique ou privée établie dans le pays programme ou le pays partenaire :
 - Les établissements d'enseignement supérieur (EES)
 - Partenaires non-universitaires (entreprises, organisations à but non lucratif, ONG, fondations, etc.)
- Tout EES éligible établi dans un pays du programme ou un pays partenaire peut soumettre une demande.
- Partenaires associés (optionnel) : contribuent indirectement à la mise en œuvre de tâches/activités spécifiques.



Portail de candidature et critères d'attribution

www.erasmusplus.dz/EMJM



Projet de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur (CBHE)

Rôle des participants algériens : Coordinateur Partenaire

Présentation : Les projets de renforcement des capacités sont des projets de coopération transnationale basés sur des partenariats multilatéraux conclus entre des établissements d'enseignement supérieur (EES) issus de pays membres du programme et de pays tiers non associés. Ils sont mis en œuvre dans le cadre des politiques extérieures de l'Union européenne.

Au sein des pays tiers non associés, les projets de renforcement des capacités ont pour objectifs :

- d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et la pertinence de celui-ci pour le marché du travail et la société ;
- d'améliorer le niveau de compétences, d'aptitudes et de potentiel d'insertion professionnelle des étudiants en élaborant des programmes éducatifs et innovants
- d'encourager l'éducation inclusive, l'égalité, l'équité, la non-discrimination et la promotion des compétences civiques dans l'enseignement supérieur
- de renforcer l'enseignement, les mécanismes d'évaluation pour le personnel et les étudiants, l'assurance qualité, la gestion, la gouvernance, l'inclusion, l'innovation, la base de connaissances, les capacités numériques et entrepreneuriales, ainsi que l'internationalisation des EES.
- de renforcer les capacités des EES et des autorités compétentes administrations publiques de l'enseignement supérieur à moderniser leur système d'enseignement supérieur, notamment en terme de gouvernance et de gestion financière en soutenant la définition, la mise en œuvre et le suivi des processus de réforme,
- d'améliorer la formation des enseignants et le perfectionnement professionnel continu afin d'influer sur la qualité à long terme du système éducatif
- de stimuler la coopération entre les institutions et l'échange de bonnes pratiques
- d'encourager la coopération entre les différentes régions du monde au moyen d'initiatives conjointes

Les projets de renforcement des capacités peuvent être mis en œuvre à 3 niveaux géographiques :

- **Projets nationaux** : implication d'EES issus d'un seul pays tiers non associé,
- **Projets plurinationaux au sein d'une seule région** : implication d'EES d'au moins deux pays tiers non associés de cette région,
- **Projets plurinationaux couvrant plus d'une région** : implication de EES d'au moins un pays tiers non associés de chaque région concernée.

Dans le but de répondre aux différents défis des pays tiers non associés, l'action renforcement des capacités se compose de 3 volets spécifiques :

- **Volet 1 : Promouvoir l'accès à la coopération dans l'enseignement supérieur :**
Durée : La durée du projet est de 2 ou 3 ans. Financement : entre 200 000€ et 400 000€
- **Volet 2 : Partenariats pour la transformation dans l'enseignement supérieur :**
Durée : La durée du projet est de 2 ou 3 ans. Financement : entre 400 000€ et 800 000€
- **Volet 3 : Projet de réforme structurelle :**
Durée : La durée du projet est de 3 ou 4 ans. Financement : entre 800 000€ et 1 000 000€



Portail de candidature et critères d'attribution

www.erasmusplus.dz/CBHE



Projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels (CBVET)

Rôle des participants algériens : Coordinateur Partenaire

Présentation : Les projets de renforcement des capacités sont des projets de coopération internationale fondés sur des partenariats multilatéraux entre des organismes actifs dans le domaine de l'EFP dans des pays participant au programme (27 Etats membres de l'UE + 6 pays tiers associés au programme) et des pays tiers non associés au programme. Ils visent à soutenir la pertinence et l'accessibilité des établissements et systèmes d'EFP dans les pays tiers non associés au programme, en tant que catalyseurs du développement socio-économique durable.

Les projets de renforcement des capacités EFP visent à :

- Renforcer les capacités des prestataires d'EFP pour améliorer la coopération entre les parties prenantes privées et publiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels afin de concevoir des interventions axées sur la demande et sur les nouvelles perspectives dans le domaine de l'EFP ;
- Améliorer la qualité et la réactivité de l'EFP face aux évolutions économiques et sociales afin d'accroître la pertinence de l'offre de compétences sur le marché du travail ;
- Aligner l'offre d'EFP sur les stratégies de développement locales, régionales et nationales.

Les projets devront intégrer un ou plusieurs domaines thématiques (par exemple : formation en situation de travail, adéquation des compétences dans les secteurs économiques d'avenir, développement professionnel des enseignants et formateurs de l'EFP, etc.).

Des objectifs par zone géographique (Balkans occidentaux, Voisinage Est, Pays du sud de la Méditerranée, Afrique subsaharienne, Amérique latine, Caraïbes) sont fixés pour cette action. En fonction des pays participant au projet, des priorités régionales ou transversales peuvent être définies. La liste détaillée des priorités applicables aux projets de renforcement des capacités sera publiée sur le portail des financements et des appels d'offres.

Tout organisme public ou privé actif dans le domaine de l'EFP et légalement établi dans un État membre de l'UE ou un pays tiers éligible associé au programme peut candidater. Les organisations participantes éligibles peuvent être des prestataires d'enseignement et de formation professionnels, d'autres organismes publics ou privé actif dans le domaine de l'EFP et sur le marché du travail et des partenaires associés du secteur public ou privé.

Les projets de renforcement des capacités sont transnationaux et associent au moins **4 organisations de 3 pays au minimum** : au moins 2 organisations de 2 États européens membres du programme Erasmus+ et au moins 2 organisations d'un pays tiers non associé au programme.

Le nombre d'organisations des États membres de l'UE et de pays tiers associés au programme **ne doit pas être supérieur** au nombre d'organisations de pays tiers éligibles non associés au programme.

Durée : La durée du projet est de 1, 2 ou 3 ans. **Financement :** entre 100 000 € et 400 000 €



Portail de candidature et critères d'attribution

www.erasmusplus.dz/CBVET





Mobilité Internationale des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur (ICM)

Rôle des participants algériens : Coordinateur Partenaire

Présentation : Un projet de mobilité internationale de l'enseignement supérieur soutenu par les fonds de politique extérieure de l'Union (ICM - KA171) est un projet de mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur entre les pays membres du programme Erasmus+ et des pays tiers non associés (y compris l'Algérie).

La demande de financement **se fait par le partenaire européen** soit :

- Un établissement titulaire d'une Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) pour des candidatures « Mono-bénéficiaire » ;
- Le coordinateur d'un Consortium de mobilité dans l'enseignement supérieur accrédité ou en cours d'accréditation pour les candidatures « Multi-bénéficiaires ».

Un projet de mobilité à destination ou en provenance de l'Algérie peut comprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

Mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur (de tous domaines d'études et de tous cycles) :

- **Période d'études :** de 2 mois à 12 mois pour les mobilités de longue durée ou de 5 jours à 30 jours pour les mobilités de courte durée pour les doctorants ;
- **Période de stage :** au sein d'une entreprise, d'un institut de recherche, d'un laboratoire, d'une organisation ou de tout autre lieu de travail pertinent situé à l'étranger pour une durée de 2 mois à 12 mois ;
- **Mobilités combinées :** période de stage intégrée dans une période d'études (2 à 12 mois).

Mobilité des enseignants et des personnels de l'enseignement supérieur, d'une durée de 5 jours à 2 mois, hors voyage :

- Pour une activité d'enseignement
- Pour une activité de formation pour une période de stage ou d'observation au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur ou dans toute autre organisation pertinente. Les activités éligibles peuvent également être des cours structurés, des formations linguistiques ciblées ;
- Pour une mobilité combinée : possibilité d'associer sur la même période une activité d'enseignement et une activité de formation.

L'ensemble de ces mobilités (étudiants et personnels) peuvent se faire sous un format hybride. Dans ce cas, elles doivent combiner une activité virtuelle et une mobilité physique qui peut être de courte durée (5 à 30 jours).



Portail de candidature et critères d'attribution

www.erasmusplus.dz/ICM





Actions et réseaux Jean Monnet

Rôle des participants algériens : Coordinateur Partenaire

Présentation : Les actions Jean Monnet contribuent à diffuser les connaissances sur l'Union européenne. Elles soutiennent l'enseignement et la recherche dans le domaine des études européennes : l'enseignement, l'apprentissage et les recherches concernant l'Union européenne, son histoire, ses objectifs, ses structures, ses fonctions et/ou ses politiques. Les actions Jean Monnet servent à promouvoir les valeurs fondamentales de l'Union : liberté, respect de la dignité humaine, démocratie, égalité..., à faire connaître les politiques qui contribuent à améliorer la vie quotidienne des citoyens dans l'UE et à l'étranger, et enfin, servent de vecteur diplomatique dans les pays tiers, en diffusant les valeurs de l'UE.

Elles favorisent le dialogue entre le monde universitaire, la société civile, les acteurs de l'éducation et les décideurs publics pour promouvoir une citoyenneté européenne active. L'action Jean Monnet 'enseignement et recherche' peut prendre l'une de ces formes :

- **Modules :** Programmes d'enseignement courts dans le domaine des études de l'Union européenne. Chaque module a une durée minimale de 40 heures d'enseignement par année universitaire. Les modules peuvent se concentrer sur une discipline particulière des études européennes ou avoir une approche pluridisciplinaire et donc faire appel à la contribution académique de plusieurs enseignants et experts. Ils peuvent également prendre la forme de courts programmes spécialisés ou d'été. **Financement :** 30 000€. **Durée :** 3ans.
- **Chaires :** Postes d'enseignement avec une spécialisation dans les études de l'Union européenne pour un enseignant-chercheur (professeur d'université ou maître de conférences). Une Chaire Jean Monnet est occupée par un seul enseignant-chercheur, qui doit dispenser au minimum 90 heures d'enseignement par année universitaire dans le domaine des études européennes. Le titulaire de la chaire peut également avoir une équipe pour soutenir et améliorer les activités de la chaire, y compris la fourniture d'heures d'enseignement supplémentaires. **Financement :** 50 000€ **Durée :** 3ans.
- **Centres d'excellence :** Points focaux de compétence et de connaissance sur les sujets de l'Union européenne. Ils doivent rassembler l'expertise et les compétences d'experts de haut niveau afin de développer les synergies entre les différentes disciplines et ressources des études européennes ainsi que la création d'activités transnationales communes, ils assurent également l'ouverture à la société civile. Les Centres d'excellence Jean Monnet ont un rôle majeur à jouer pour atteindre les étudiants des facultés qui ne traitent pas habituellement des questions de l'Union européenne, ainsi que les décideurs publics, les fonctionnaires, la société civile organisée et le grand public en général. **Financement :** 100 000€ **Durée :** 3ans.
- **Réseaux de l'enseignement supérieur :** Réseaux à thématique large préalablement déterminée par la Commission européenne, dont l'objet est de collecter, partager et échanger sur des résultats de recherche, contenus de cours, études, articles, etc. entre partenaires. Chaque réseau doit, dans le même temps, produire un outil permettant l'échange de ces travaux et contributions. Le Coordinateur du réseau sélectionnera régulièrement les résultats les plus innovants et les plus intéressants à communiquer à la Commission. En 2023, l'Algérie est éligible à participer aux réseaux thématiques sur la politique extérieure : UE-Afrique. **Financement :** 1,2 million€ **Durée :** 3ans.



Portail de candidature et critères d'attribution

www.erasmusplus.dz/JeanMonnet

